



Brève n° 15 du 20 décembre 2016

## Surprises de fin d'année !

Depuis vendredi la CFDT a reçu le témoignage d'un certain nombre d'agents de catégorie B qui étaient destinataires d'un courrier de l'INRA leur signifiant une retenue sur salaire pour raison de rappel de cotisations car le transfert prime/points a eu pour effet de leur faire passer le plafond des 1 439 euros Brut. La somme (1% solidarité rétroactif depuis janvier 2016) peut être conséquente pour certains : **plus de 150 euros**. La communication de la Direction Générale sur le sujet **a été tardive et plutôt abrupte** (vous aurez à payer tant, adressez-vous à x), engendrant chez les agents concernés plus d'inquiétude que de compréhension.

**C'est pourquoi la CFDT s'est adressée par courrier au Président de l'INRA** afin qu'il prenne en compte la situation de ces agents et que, au mieux, l'INRA leur fasse 'cadeau' de la somme sous forme d'une prime ponctuelle ou, qu'au moins, ces agents puissent bénéficier facilement (pas de dossiers, formulaires, signatures, retours...) d'un étalement de la somme à payer sous forme de prêt à 0%.

Si nous ne contestons pas l'assujettissement (un passage d'échelon aurait le même effet), ce dispositif issu de PPCR devait être transparent financièrement pour les agents, à savoir que les augmentations de points d'indice devaient compenser l'intégration de la partie de la prime sans rien modifier à la rémunération, ce qui n'est pas le cas avec ce rappel de 2016. C'est pourquoi la CFDT UFFA va également interpellier le Ministère de la Fonction Publique qui aurait dû anticiper ce passage de seuil.

**Continuez à nous faire part de vos difficultés, c'est avec vous que nous construisons, interpellons, proposons...**

Dans tous les cas, nous vous tiendrons informés des suites données à ces courriers.

Nous vous souhaitons malgré tout de bonnes fêtes de fin d'année.

"Il faut être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple" Prévert.